

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2026-A-097 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne – session 2026

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

- VU** le Code Général de la Fonction publique ;
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU** le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- VU** la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;
- VU** la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault ;
- VU** le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;
- VU** le recensement des besoins prévisionnels des emplois de rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie pour l'année 2026 ;
- VU** l'arrêté n°2026-A-013 portant ouverture de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne, session 2026 ;
- VU** l'arrêté n°2026-A-84 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne, session 2026 ;
- VU** l'arrêté n°2026-A-096 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Hérault

ARRETE**Article 1er :**

Le jury de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne, session 2026, est composé comme suit

Collège des élus	Présidente du jury : MILHAU Sylvie Maire - Commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez (34)
	Président du jury suppléant : PIQUET Philippe Adjoint au Maire - Commune de Canet en Roussillon (66)
	QUAGLIERI Jean-Pierre Maire - Commune de Lasbordes (11)
	FOUILHE Dominique Adjointe au maire - Commune de Vendres (34)
Collège des fonctionnaires	Représentant Catégorie B SOUILLAT Bruno Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Commune de Saint Mathieu de Tréviers (34)
	VISSOUZE Corinne Attachée territoriale - Directrice générale des services Communauté de Communes Les Avants-Monts (34)
	DOMINGO Benoît Attaché principal - Directeur général des services Commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts (34)
	BAYLE Nathalie Attachée territoriale hors classe - Directrice adjointe des services Agglomération Gard Rhodanien (30)
Collège des personnalités qualifiées	Représentant du CNFPT PIERRAT Marc
	HERMET Mary Attachée territoriale principale - Chef de service Parcours éducatifs Commune de Toulouse (31)
	CHAILLOU Thibaud Attaché principal - Directeur général des services Commune de Langogne (48)
	PROST Isabelle Attachée territoriale hors classe Directrice des ressources humaines Commune de Lunel (34)

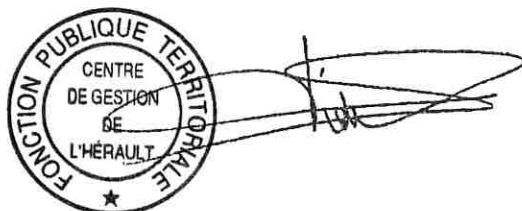
Article 2 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à madame la Préfète de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 23/09/2026,

Le président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 23/09/2026 et de sa publication le 23/09/2026.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le



ID : 034-283400521-20260923-2026_A_097-AR